

ASSEMBLÉE NATIONALE

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par

M. Marchive, M. Fait, M. Marion, M. Valence, M. Ott, M. Zulesi, Mme Decodts, M. Vuibert,
M. Daubié, M. Pellerin, M. Haury, M. Giraud, M. Lamirault, M. Ghomi et Mme Babault

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.